

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 5

Absents : 0

Date de convocation : 22 juin 2022

Date d'affichage : 22 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha – RETORNAZ André - FALCOZ Corine – FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian – RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : MAGNIN Carine (donne procuration à RETORNAZ Dominique) – GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-06-075

Objet : Déclarations d'intention d'aliéner

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous présente les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie conformément aux dispositions de l'article L 213-1 du Code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain :

- La SARL Les Balcons de Pierre Pomme vend un appartement situé aux Verneys à Monsieur Christian ASSIER,
- Les Consorts Franck vendent un terrain à bâtir situé aux Verneys aux Consorts Gouny,
- Monsieur GAUTIER-VALENTIN Christian vend un appartement situé aux Charbonnières à Monsieur et Madame Christophe CARTAROSA,
- Monsieur CERNICCHIARO Maurice vend un appartement situé aux Routes, Les Chalets du Galibier à Monsieur Sébastien DOMBEY,
- La SCI du Berger représentée par Monsieur Roberto GIORGIO vend un chalet et terrain attenants situés aux Serroz à Madame Lima de WITTE,
- Madame Cécile MAGNIN et Monsieur Pierre Alexis MAGNIN vendent un terrain d'une superficie situé au Pontet à Monsieur Gérard PASQUIER,
- La SCI Foncière du Pontet vend un terrain situé au Pontet à Monsieur Gérard PASQUIER,
- Monsieur MAGNIN Paul-André vend un terrain situé aux Charbonnières à Monsieur Gérard PASQUIER,
- La SCI Le Plane vend un terrain situé aux Charbonnières à Monsieur Gérard PASQUIER,

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le 04/07/2022

ID : 073-217303064-20220630-22_06_075-DE



- Monsieur Renaud SIBILLE vend un chalet situé à la Ruaz à Monsieur Valerio MAGGI,
- Monsieur et Madame Bernard LAUTIER vendent un chalet situé Rue de la Bonne Eau à Monsieur Dominique GUILBERT,
- La SARL Les Casses représentée par Monsieur Christian PETRAZ vend un terrain situé aux Casses à Monsieur Alexandre VOGT et Madame Andréa LOPEZ,
- La SARL Les Casses représentée par Monsieur Christian PETRAZ vend un terrain situé aux Casses à Monsieur Stéphane GLEY et Madame Fanny DELANNOY,
- La SARL Les Casses représentée par Monsieur Christian PETRAZ vend un terrain situé aux Casses à Monsieur Edmond MIKSA et Madame Céline FERDINAND,
- La SARL Les Casses représentée par Monsieur Christian PETRAZ vend un terrain situé aux Casses à Monsieur Nicolas GRANGE,
- La SARL Les Casses représentée par Monsieur Christian PETRAZ vend un terrain situé aux Casses à Monsieur et Madame Farzad SOHEYLIAN,
- La SARL Les Casses représentée par Monsieur Christian PETRAZ vend un terrain situé aux Casses à Monsieur et Madame Samir TERGOU,
- La SARL Les Casses représentée par Monsieur Christian PETRAZ vend un terrain situé aux Casses à Monsieur et Madame Jean-Loup LEBRUN,
- La SARL Les Casses représentée par Monsieur Christian PETRAZ vend un terrain situé aux Casses à Monsieur Marvin YENNECK et Madame Noémie GUYENNOT,
- La SARL Les Casses représentée par Monsieur Christian PETRAZ vend un terrain situé aux Casses à Monsieur et Madame Abdeslam BELKASSEM.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 23 juin 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 23 juin 2022,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture: 04/07/2022

Affichage: 04/07/2022

Valloire, le 04/07/2022

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

